

**AVIS**


**Réunion extraordinaire du conseil municipal de Memramcook**

**Le mardi 7 novembre 2023, à 18 h**

**Club d'âge d'or de Memramcook (Berceau)**

**Ordre du jour**

1. Appel à l'ordre
2. Reconnaissance du territoire traditionnel non cédé
3. Constatation du quorum
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Constitution du conseil à huis clos
7. Article 68(1)(c) de la *Loi sur la gouvernance locale* – renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat  
Article 68(1)(d) de la *Loi sur la gouvernance locale* – de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds  
Article 68(1)(g) de la *Loi sur la gouvernance locale* – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local, y compris toute affaire dont est saisi un tribunal administratif;
8. Retour en réunion extraordinaire
9. Adoption de résolution(s)
10. Prochaine réunion
11. Levée de la réunion

  
Monique Bourque  
Greffière